|  |
| --- |
| **Recommandation UIT-R P.581-3**  **(08/2022)** |
| **Notion de «mois le plus défavorable»** |
| **Série P**  **Propagation des ondes radioélectriques** |

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d'études.

# Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT‑R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en œuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

|  |  |
| --- | --- |
| Séries des Recommandations UIT-R  (Également disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>) | |
| **Séries** | Titre |
| **BO** | Diffusion par satellite |
| **BR** | Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision |
| **BS** | Service de radiodiffusion sonore |
| **BT** | Service de radiodiffusion télévisuelle |
| **F** | Service fixe |
| **M** | Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés |
| **P** | **Propagation des ondes radioélectriques** |
| **RA** | Radio astronomie |
| **RS** | Systèmes de télédétection |
| **S** | Service fixe par satellite |
| **SA** | Applications spatiales et météorologie |
| **SF** | Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe |
| **SM** | Gestion du spectre |
| **SNG** | Reportage d'actualités par satellite |
| **TF** | Émissions de fréquences étalon et de signaux horaires |
| **V** | Vocabulaire et sujets associés |

|  |
| --- |
| ***Note****: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.* |

*Publication électronique*

Genève, 2023

© UIT 2023

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RECOMMANDATION UIT-R P.581-3

Notion de «mois le plus défavorable»

(1982-1986-1990-2022)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que les critères de qualité de fonctionnement des systèmes de radiocommunication se réfèrent souvent à «un mois quelconque» pris comme période de référence;

*b)* que la conception de ces systèmes nécessite des données statistiques sur les effets de propagation sur la période de référence des critères de qualité de fonctionnement;

*c)* qu'il faut donc disposer d'une définition univoque de la période de référence;

*d)* que la distribution d'une variable de propagation durant une période donnée est un processus aléatoire;

*e)* que la fraction de temps pendant laquelle une variable aléatoire de propagation dépasse une valeur de seuil déterminée (c'est-à-dire la fraction du temps de dépassement) est une variable aléatoire appelée probabilité de dépassement ou fonction de distribution cumulative complémentaire (CCDF);

*f)* que la fraction de temps pendant laquelle une variable aléatoire de propagation ne dépasse pas (c'est-à-dire qu'elle est inférieure à) une valeur de seuil déterminée est une variable aléatoire appelée probabilité cumulative ou fonction de distribution cumulative (CDF),

recommande

**1** que le mois d'une année civile correspondant à la probabilité de dépassement la plus élevée ou à la probabilité cumulative la plus faible pour une valeur de seuil déterminée soit appelé «mois le plus défavorable», lequel peut différer selon les valeurs de seuil;

**2** que la probabilité de dépassement pendant le mois le plus défavorable d'une année soit appelée «probabilité de dépassement pendant le mois le plus défavorable de l'année», et que la probabilité cumulative pendant le mois le plus défavorable d'une année soit appelée «probabilité cumulative pendant le mois le plus défavorable d'une année»;

**3** que la valeur statistique correspondant au critère de qualité de fonctionnement se référant à «un mois quelconque» soit la moyenne à long terme de la probabilité de dépassement ou de la probabilité cumulative pendant le mois le plus défavorable de l'année.

NOTE – La Recommandation UIT-R [P.841](https://www.itu.int/rec/R-REC-P.841/fr) présente un modèle de conversion des valeurs moyennes de la fraction de temps du dépassement pendant l'année en valeurs moyennes de la fraction de temps du dépassement pendant le mois le plus défavorable de l'année. Il indique les valeurs globales des paramètres de ce modèle ainsi que des valeurs plus détaillées pour plusieurs régions du monde.